

**Compte rendu de la réunion du Conseil Consultatif de la commune déléguée de  
la Fresnaye-sur-Chédouet du 30.08.2024 à 17h30**

**Présents** : André TROTTET - Alain VIOLET – Martine PRODHOMME – Klaus PETERA – Daniel PETERA – Daniel BESNARD – Claude TESSIAU – Christian DUPONT – Alain SOREAU – Liliane EPINEAU

**Excusés** : Isabelle CAUTY – Emilie PARIS – Pascale PATEL

1°) Un point complet a été fait sur le dossier de la Maison de Santé pluridisciplinaire. Le permis de construire a été déposé début août et le marché public pour les travaux est en préparation. De leur côté les professionnels préparent leur projet de santé à destination de l'ARS

Le décret du 7 juillet 2024 permet de redescendre la population minimale pour l'installation d'une pharmacie de 2500 hbs à 2000 hbs, ce qui devrait permettre à la pharmacie de s'installer à côté de la maison de santé.

Les membres de la réunion ont pu analyser les maquettes affichées au mur de la salle du conseil.

2°) La mise en réseau séparatif de l'assainissement rue de St Paul – Le Clos Chenevière – la Blinière est réalisée. Les travaux ont avancé sur la construction de la nouvelle lagune : pour moitié en réseaux et l'autre en lagune.

Les travaux dureront encore plusieurs mois. Cette nouvelle station permettra d'augmenter le nombre de personnes raccordées qui arrivait à saturation

Tous les travaux sont réalisés et financés par la CUA qui est maître d'ouvrage, en raison du transfert de la compétence assainissement

3°) Un courrier d'Orange a informé la commune de Villeneuve-en-Perseigne de l'arrêt du réseau téléphone cuivre à partir de janvier 2028. Il est donc indispensable que les personnes de la commune, qui ne sont pas encore raccordées à la fibre, fassent la démarche auprès d'un opérateur pour réaliser leur raccordement dans les meilleurs délais. Une nouvelle information sera remise dans le prochain journal les clochers.

4°) La commune organise le 3<sup>ème</sup> forum des associations sportives et culturelles le vendredi 6 septembre 2024 à 17h au gymnase. Près de 20 associations seront présentes à ce forum

5°) Les taux de fiscalité communale du foncier bâti et non bâti sont les plus faibles des 31 communes de la CUA. Malgré cela le conseil municipal a voté une baisse de ces 2 taux de 5% afin d'enrayer le niveau général des impôts. Cela entraîne un manque à gagner d'environ 25000 €/ an.

6°) La voirie définitive du lotissement les Pommiers va se terminer. Après cela, il est envisagé de mettre prioritaires les sorties Sud et Nord de ce lotissement, en posant les stops sur la voie

départementale, et ce, afin de limiter la vitesse excessive. Ce dispositif devrait avoir son efficacité, à charge de contrôler que les automobilistes fassent réellement le stop!

Il est également mentionné l'excès de vitesse sur la route de St Paul – l'échangeur, entre la route de la Daverie et la route intérieure à la zone artisanale du Parc Paumier. Il faudrait une forme de ralentisseur en complément.

Un espace piétonnier, à partir du clos chenevière vers l'entrée de l'usine MIP serait utile pour la protection des pédestres.

Il y aurait la nécessité d'acheter un bandeau de terrain afin de permettre un sentier pédestre suffisamment large.

7°) Il est précisé que Villeneuve-en-Perseigne bénéficiait du classement ZRR : Zone de revitalisation rurale, ce qui permettait certains avantages financiers et fiscaux pour la commune et les travailleurs indépendants artisans et commerçants. Villeneuve-en-Perseigne figure à nouveau dans le zonage remplaçant le ZRR, FRR : France Ruralités Revitalisation. Elle continue donc à bénéficier des avantages antérieurs

- Mr Pettera demande à ce que l'on informe les riverains à entretenir leurs haies afin qu'elles n'envahissent par les voisins
- Le lavoir, route de Roullée, est envahi par la végétation et constitue une verrue à l'entrée du chemin de l'étang de Chédouet.  
Mme Epineau se propose, avec quelques bénévoles, de faire un nettoyage de celui-ci. Un contrat va être pris avec les membres de l'association de pêche de l'étang de Chédouet.
- Claude TESSIAU indique qu'il serait utile d'avoir un sentier pedestre partant du haut du bourg, route de Roullée, jusqu'au chemin de l'étang de Chédouet. L'espace est assez large à cet endroit et cela permettrait de sécuriser les piétons de plus en plus nombreux à cet endroit

Cordialement

André TROTTET